

Angers le 24 septembre 2018

à Monsieur Daniel Dimicoli, Vice-Président d'ALM,
86, rue du Mail, CS 80011
49020 ANGERS cedex 02

à Monsieur J-CI Pavillon, maire des Ponts-de-Cé
7, rue Ch de Gaulle, BP 60020
49135 Les Ponts-de-Cé

Lettre Ouverte

Objet : Villa Sainte-Anne

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre réponse du 21 septembre à nos courriers des 31 juillet et 3 septembre. Il me semble qu'il y ait un malentendu qu'il convient de clarifier d'urgence.

En effet, contrairement à ce que vous écrivez, l'inscription d'une "présence arborée reconnue" au PLUi concerne bien la partie du parc couverte par le projet immobilier. En outre, la suppression des 112 arbres que nous avons comptés implique bien plus qu'une "évolution partielle" du massif boisé.

Nous sommes donc disposés à vous rencontrer rapidement et en tous cas avant le début des abattages.

Afin que l'étude de ce dossier s'effectue dans la clarté, je vous remercie de nous faire communiquer dans les meilleurs délais l'ensemble des documents et études concernant le volet « végétal/paysage » du projet, tant du Conseil Départemental que d'Angers Loire Métropole, de la commune et de l'aménageur : l'étude paysagère du site de 2016 que vous citez dans votre courrier, l'inventaire des arbres du terrain cédé à Kauffmann & Broad, le dénombrement, sur celui-ci, des arbres abattus et des arbres conservés, etc.

Ultérieurement, lorsque vous en disposerez, nous souhaitons disposer des mesures visant à pérenniser les arbres conservés que vous demandez au porteur du projet de produire, à juste raison.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Yves LEPAGE

